



Parti socialiste
neuchâtelois

Congrès du 25 avril 2014

Résolution adoptée à l'unanimité par le congrès du Parti socialiste neuchâtelois

Le salaire minimum maintenant - respect de la volonté populaire !

En novembre 2011, la population neuchâteloise acceptait à près de 55 % l'inscription du principe de salaire minimum dans la constitution cantonale. Puis, en mars dernier, c'était au tour de la commission « salaire minimum » du Grand Conseil d'accepter, à l'unanimité, le projet de salaire minimum présenté par le Conseil d'Etat. Ce qui laissait espérer une mise en vigueur rapide de la nouvelle disposition constitutionnelle et offrait une réponse rapide aux attentes des citoyens. C'était, sans compter sur l'attitude inconséquente de la majorité de droite du parlement.

Ainsi, malgré le caractère constructif des discussions menées avec la droite lors des travaux de commission et malgré son adhésion unanime au projet dans ce même cadre, ses représentants au Grand Conseil ont choisi de reporter, sans aucune justification valable, le traitement du rapport sur le salaire minimum à l'après votation fédérale du 18 mai. Pire, les représentants du PLR sont allés jusqu'à menacer de ne pas voter l'entrée en matière du projet si l'ouverture de la discussion se faisait en mars. Au-delà du calcul bassement politique des députés bourgeois, c'est bien la remise en question de la volonté populaire et donc l'absence de respect pour celle-ci qui choquent.

Il apparaît ainsi évident qu'alors que la droite soutenait le projet du gouvernement en commission, la même droite nourrissait déjà, clairement et en parallèle, l'espoir de contourner la volonté populaire en s'appuyant sur un éventuel refus fédéral de l'initiative à CHF 4000.-.

Une attitude qui n'a finalement rien de surprenante de la part d'une droite qui fait preuve de la même incohérence lorsqu'elle prétend soutenir le relèvement des bas salaires au travers des conventions collectives alors même, qu'une fois encore en parallèle, elle pose des entraves à leur conclusion et contribue ainsi à leur affaiblissement. Conscient de ses responsabilités envers les citoyens, le Parti socialiste neuchâtelois reste convaincu que l'introduction d'un salaire minimum est la meilleure solution pour garantir un salaire digne aux travailleurs. Et ce, même si le projet du gouvernement ne va pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Le cadre restreint des compétences cantonales et la crainte d'un recours ont incité le Conseil d'Etat à inscrire un salaire à CHF 20.- de l'heure au lieu des CHF 22.- réclamés par la gauche.

Dans une première étape, un salaire établi à CHF 20.- de l'heure contribuera déjà à améliorer la situation des 2'700 personnes dont le revenu est aujourd'hui en deçà de ce que l'on peut considérer comme un salaire décent.

C'est pourquoi, une nouvelle fois, le Parti socialiste neuchâtelois s'engagera par tous les moyens, y compris populaires afin que :

- La volonté populaire exprimée le 27 novembre 2011 soit respectée ;
- Qu'un salaire minimum décent soit mis en œuvre dans le canton au plus vite, idéalement le 1^{er} janvier 2015 ;
- Que la conclusion de conventions collectives par branche soit encouragée

En parallèle, le Parti socialiste neuchâtelois s'engagera de manière importante dans la campagne du 18 mai 2014 pour la protection des salaires qui introduit à la fois un encouragement à la conclusion de conventions collectives et un salaire minimum fédéral à CH 22.- de l'heure.

Couvet, le 25 avril 2014